

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU
LUNDI 14 DECEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le lundi quatorze décembre à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'ISNEAUVILLE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 08 décembre 2015, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : Messieurs et mesdames Pierre PELTIER, Brigitte CLATZ, Sylvie LAROCHE, Alain DURAND, Chantal LEMERCIER, , Gérard DUCABLE, Gatiennne NOLLET, , Marie-Pierre PADULAZZI, Alain BELLENGER, Sophie PAIN (arrivée à 20h40), Joëlle GENTY, David HANZARD, Marie-Thérèse CUVIER, Véronique ICARD, Claude HAMEL, Laurent MARCHESI.

Absents excusés : Daniel GILLET procuration à Pierre PELTIER, Benoît MERCIER procuration à Brigitte CLATZ, François NICOLAS procuration à Alain BELLENGER, Eric LEBAS procuration à Claude HAMEL, Arnaud EVREVIN, Dominique LEFEBVRE, Myriam JANVIER.

Secrétaire de séance : Marie-Pierre PADULAZZI.

Madame Marie-Pierre PADULAZZI remplit les fonctions de secrétaire de séance en collaboration avec Madame Frédérique CAGNION.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance. Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I – SINISTRE ESPACE CONSUELO DU 13/08/2015 : Accord indemnisation assurance AXA France :

Monsieur le Maire rappelle que la foudre est tombée le 13 août dernier sur l'espace Consuelo et a engendré un grand nombre de dégâts (toiture, matériel informatique et de téléphonie, blocs de sécurité, chaudière ...). Le montant du préjudice s'est élevé à 24 069 €. Une déclaration auprès de l'assurance a été faite et après le passage des experts la somme de 22 352.64 € fera l'objet d'une indemnisation. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à ce remboursement. Une délibération est nécessaire pour percevoir cette somme et la délibération n° 20185/0083 est la suivante :

Considérant que le 13 août 2015, la foudre est tombée sur l'espace Consuelo, la mairie et une salle de classe de l'école George Sand,

Considérant la déclaration de sinistre signalée auprès de AXA FRANCE, cabinet Emmanuel LEPICARD Place Foch 76160 DARNETAL enregistrée sous le numéro 34985734304,

Considérant le contrat n° 413122301,

Considérant les indemnités consécutives au sinistre à percevoir s'élevant à :

- *Indemnité immédiate de 17 669.86 € déduction faite de la franchise prévue pour les dommages aux biens informatiques de 278.04 €,*
- *Indemnité au titre du différé de 4 682.78 € y compris la TVA,*

Le Conseil Municipal

1 – DONNE SON ACCORD pour percevoir les indemnités suivantes :

- 17 669.86 €
- 4 682.78 €.

II – METROPOLE ROUEN NORMANDIE : Rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2014 :

Par courrier du 13 novembre 2015, le représentant de la METROPOLE ROUEN NORMANDIE a transmis le rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2014. Conformément aux dispositions de l'article D. 2224-3 du code général des collectivités territoriales, ce document est à adopter par le Conseil Municipal.

Monsieur Gérard DUCABLE apporte quelques informations complémentaires notamment sur la facturation et le recouvrement des taxes et redevances concernant l'eau potable. Le prix de l'eau pour la commune d'ISNEAUVILLE pour une consommation de 120 m3, avec un compteur de 15 m3 s'élève à 395.35 €.

L'eau est de bonne qualité.

Un grand nombre de canalisations sur le territoire de la METROPOLE sont en très mauvais état et seront à remplacer dans les années à venir.

Pour ISNEAUVILLE, de très importants travaux ont d'ores et déjà été exécutés dans les années passées.

Toutes ces données sont consultables sur le site de la METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Après divers échanges, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport et la délibération n° 2015/0084 est la suivante :

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement Collectif et assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Considérant le courrier en date du 13 novembre 2015 du département services aux usagers et transition écologique de la METROPOLE ROUEN NORMANDIE,

Considérant le CDrom joint à ce courrier,

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité des services de l' eau potable et de l'assainissement pour l'année 2014.

III – AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHE : Fourniture d'énergie électrique pour les contrats dont la puissance souscrite est supérieure à 36 KVA - AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER LE MARCHE MAPA DE FOURNITURES :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux contrats de fourniture d'électricité prendront fin à compter du 31 décembre 2015. Un avis d'appel à la concurrence a été lancé le 04 décembre 2015. La commission MAPA étudiera les diverses propositions et choisira le moins disant en tenant compte des diverses indexations. Après quelques échanges, le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à signer le marché à intervenir. La délibération n° 2015/0085 est la suivante :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les sites ayant une puissance souscrite strictement supérieure à 36KVA, essentiellement tarif jaune et vert, seront supprimés le 31/12/2015.

D'où l'obligation de souscrire un nouveau contrat en offre de marché auprès d'un fournisseur d'électricité avant le 31/12/2015,

VU - les deux contrats concernés sur la commune d'ISNEAUVILLE :

- *Salles annexes : 1448 route de Neufchâtel Centre Sportif du Cheval Rouge pour une puissance souscrite de 42 KVA et d'une consommation annuelle de 13 200 kWh.*
- *Salle des Sports : 1448 route de Neufchâtel Centre Sportif du Cheval Rouge pour une puissance souscrite de 48 KVA et d'une consommation annuelle de 88 000 kWh.*

La commune d'ISNEAUVILLE a lancé un appel à la concurrence le 04/12/2015 sur le site internet de la ville ainsi que sur le site ADM 76 et des consultations auprès de 4 fournisseurs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

1 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de fournitures à intervenir,

2 – PRELEVERA cette dépense sur le Budget primitif chapitre 011 – article 60612.

IV - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – GRILLE TARIFAIRE :

Madame Brigitte CLATZ rappelle qu'une grille tarifaire existe pour les semaines d'accueil de 4 et 5 jours. Cependant, il est nécessaire d'instaurer un tarif pour un accueil de 3 jours.

Un calendrier annuel a été établi et planifie les semaines d'ouverture du centre de loisirs ainsi que les dates de clôture pour les inscriptions. Ce document est disponible en mairie.

Ainsi, les parents pourront prendre toutes leurs dispositions dès maintenant pour les inscriptions des vacances d'hiver, de printemps et d'été 2016.

Monsieur le Maire fait remarquer que le centre fonctionnera du 08 au 12 février prochain pour la première année. Une semaine supplémentaire sera également ouverte en juillet 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable. La délibération n° 2015/0086 est la suivante :

Rapporteur : Brigitte CLATZ

VU la délibération n° 2014/0013 du 24 février 2014,

VU la délibération n° 2014/0053 du 19 mai 2014 fixant la grille tarifaire à compter de juillet 2014,

VU la convention d'objectifs et de financement – prestation de service accueil de loisirs sans hébergement n° 201300717 signée le 23 décembre 2013 entre la commune d'ISNEAUVILLE et la Caisse des Allocations Familiales de Rouen,

Considérant la nécessité de fixer un tarif pour l'accueil des enfants sur une semaine de 3 jours,

Proposition :

Considérant l'importance de pouvoir accueillir l'ensemble de la population Isneauvillaise, il est proposé de reconduire les tarifs de juillet 2014 et de créer un tarif pour une semaine de 3 jours avec prise en compte des quotients familiaux selon la grille suivante :

	< 600€ (1980/mois)	601€< Q >800 € (2640/mois)	801 €< Q > 1100 € (3630/mois)	1101 €< Q > 1300 € (4290/mois)	Q > 1301 €
Journée	12	14	16	16	16
semaine 5 jours	30	32	46	60	75
semaine 4 jours	24	26	37	48	60
Semaine 3 jours	18	20	28	36	45
HC / jours					22
HC / semaine					100

Vote :

Conseiller présents : 16

Conseillers représentés : 04

Ayant voté POUR : 20

Ayant voté CONTRE : 00

S'étant abstenu : 00

N'ayant pas pris part au vote : 00

Délibération du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal DECIDE

1 – De modifier la grille tarifaire ci-dessus.

V – RAPPORT DES COMMISSIONS :

Rapporteur : Brigitte CLATZ

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : Il fonctionnera du 08 au 12 février 2016 en fonction du nombre des inscriptions. A noter que 12 enfants par section maternelle et 12 enfants par section élémentaire doivent être inscrits pour permettre cette ouverture. A ce jour, très peu d'enfants sont inscrits. La date limite d'inscription est fixée au 08 janvier prochain.

Le prochain calendrier sera établi en juin 2016 pour la période de septembre 2016 à août 2017.

Le bilan financier pour la période de la Toussaint sera présenté ultérieurement car le versement de la PSO de la CAF est en attente.

SOCIAL :

L'évaluation externe de la résidence « le vieux colombier » est faite. Le rapport a été réceptionné et transmis au Département 76. Quelques préconisations sur l'amélioration de la résidence ont été faites. Ces remarques seront prises en compte.

TELETHON : Les enfants de l'école de musique BBI et les enfants du Conseil Municipal des Jeunes ont animé le 5 décembre dernier un goûter qui était organisé à l'occasion du Téléthon. Les enfants ont interprété des chants de Noël et les spectateurs ont tous été ravis de cette bonne ambiance. 200 € ont été récoltés.

RESIDENCE : Le gardien, après avis du comité médical du 2 décembre 2015, a repris son poste en mi-temps thérapeutique, et ce, pour une période de 3 mois.

COLIS DES ANCIENS : Ils seront distribués les 18 et 19 décembre prochain.

Rapporteur : Chantal LEMERCIER

ESPACE DU MANOIR : La réflexion se poursuit et une séance de travail s'est tenue le 10 décembre dernier en présence de l'investisseur et de son architecte. Trois personnes extérieures au conseil municipal participaient à cette réunion.

Rapporteur : Sylvie LAROCHE

LES ECOLES : Le repas de Noël se déroulera demain mardi 15 décembre et l'ensemble. Un sachet de chocolats sera offert par la municipalité à chaque enfant des deux écoles le jeudi 17 décembre.

La commission des affaires scolaires se réunira le 17 décembre prochain. L'ordre du jour portera sur un pré-bilan 2015 et sur une prévision du budget 2016.

Nouvelles Activités Périscolaires : Des goûters de Noël ont été organisés les 11 et 15 décembre au sein des deux écoles et les parents étaient cordialement invités. Chaque parent a pu découvrir les créations des enfants et déguster du café aromatisé à divers parfums.

Conseil Municipal des Jeunes : Les enfants se sont beaucoup investis lors de la semaine culturelle ainsi que lors de la manifestation au monument aux morts le 11 novembre et lors des manifestations organisées pour le Téléthon.

Les olympiades inter CMJ avec les communes de Bois-Guillaume et Bihorel se dérouleront le 4 juin 2016 à Isneauville. Les activités de l'après-midi seront ouvertes à tous enfants et parents. Le but de cette journée est de promouvoir les jumelages.

EUROPE ECHANGE : Les communes de Bois-Guillaume, Bihorel, Ry, Bosc-Guérard-Saint-Adrien, Fontaine-sous-Préaux, Darnétal et Isneauville sont adhérentes. Le but actuel est de rendre plus lisible et visible les jumelages avec l'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la Pologne et le Burkina Faso.

Rapporteur : Alain DURAND

SEMAINE CULTURELLE : 1520 entrées pour l'ensemble des manifestations. Monsieur DURAND remercie le personnel municipal pour son grand investissement pendant cette semaine.

TELETHON : Les associations « AMI » et « FOYER RURAL » ont organisé les activités lors du Téléthon. La municipalité devra, dorénavant, être plus « catalyseur » pour manager cette manifestation et ce dès 2016.

Des stages de Hockey, de tennis de table et de tennis seront organisés pendant les vacances de Noël. L'école de musique BBI organisera ses auditions.

La cérémonie des vœux se tiendra le lundi 4 janvier 2016 à 18 heures aux salles annexes. La remise des récompenses aux lauréats des maisons fleuries et l'accueil des nouveaux habitants se tiendront également ce même soir.

ECOLE DE MUSIQUE BBI : Monsieur LEFEBVRE étant absent ce soir, monsieur DURAND évoquera ce point lors d'une prochaine séance.

Rapporteur : Alain BELLENGER

BULLETIN MUNICIPAL : Les articles sont à remettre pour le 8 janvier 2016.

VI – DIVERS :

1 – Décoration de Noël : Monsieur le Maire signale que le sapin illuminé devant l'école George Sand a fait l'objet d'un vandalisme. En effet, des coups de cutter ont été découverts sur les câbles.

2 – Elections régionales : Monsieur le Maire remercie l'ensemble des assesseurs et scrutateurs pour leurs participations lors des scrutins des 6 et 13 décembre. Le taux de participation a été important et il remercie également l'ensemble des électeurs de s'être déplacé.

3 – Budget 2016 : A ce jour, peu d'information sur les recettes à venir. La participation de la Métropole Rouen Normandie serait identique. L'attribution de compensation sera diminuée. Il faudra être attentif sur les dépenses de fonctionnement et il espère pouvoir maintenir les montants des subventions allouées aux associations. Il rappelle qu'une semaine de fonctionnement du centre de loisirs entraîne un déficit d'environ 4 500 €.

En ce qui concerne la section d'investissement, la restructuration du groupe scolaire et du restaurant sera le programme « prioritaire » de l'année 2016.

Le projet de création d'un terrain synthétique ainsi que la couverture des terrains de tennis feront l'objet d'une nouvelle étude plus approfondie en fonction des besoins des clubs sportifs.

4 – Plan ADA'P – PMR :

Une étude a été établie par un cabinet spécialisé. Cette étude liste les travaux obligatoires à mettre en place sur les bâtiments et espaces publics. Le montant des prévisions s'élève à 426 000 € et devront être réalisés sur la période 2016/2021.

Les travaux seront planifiés au fur et à mesure. Une somme d'environ 40 000 € sera provisionnée sur le budget primitif 2016.

5 – Espace Consuelo : La bibliothèque a ouvert ses portes depuis le vendredi 10 décembre. Elle était fermée suite à la découverte d'un champignon dans le faux plafond. Monsieur le Maire résume l'historique des divers avis et préconisations des divers spécialistes. Aucun risque sanitaire n'étant à craindre, une réouverture a été décidée.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 35.

Le Maire,
Pierre PELTIER

